



Doc. 15369

16 septembre 2021

Question à l'Allemagne et à l'Espagne sur le traitement des cas de corruption et la responsabilité retenue

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 761 (Doc. 15278)
Comité des Ministres

Les Délégués des Ministres estiment qu'il ne leur appartient pas de répondre aux questions soulevées par l'Honorable parlementaire. Ils rappellent que les 47 États membres du Conseil de l'Europe attachent une importance particulière à la lutte contre la corruption qui représente une menace majeure pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

1. Adoptée lors de la 1410^e réunion des Délégués des Ministres (8 septembre 2021).

